

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'IMPACT DES TRANSFORMATIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUR LES EMPLOIS RECHERCHÉS

Du milieu de l'année 1997 jusqu'au printemps 2001, le nombre de demandeurs d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein n'a cessé de diminuer. Mais la croissance des catégories recensant les personnes à la recherche d'un emploi à temps partiel ou de courte durée s'est temporairement poursuivie jusqu'à la mi-2000 en raison du fort développement de l'offre pour ce type d'emploi. Si la mesure et le suivi du chômage à partir de sources administratives apparaissent relativement complexes, d'autres indicateurs tirés d'enquêtes effectuées auprès des ménages concluent bien à un net recul du chômage depuis 1997, lié à un fort volume de créations d'emplois.

L'analyse fine des différentes catégories de demandeurs d'emploi recensés par l'ANPE démontre à la fois la diversité des situations rencontrées et l'impact qu'exercent les transformations du marché du travail sur la recherche d'emploi. Globalement, les personnes classées comme recherchant un temps partiel (catégories 2 et 7) ont des profils sociodémographiques et des parcours professionnels assez homogènes qui les distinguent nettement des demandeurs des autres catégories ; en revanche, celles dont la recherche d'emploi est tournée vers des contrats à durée déterminée ou de l'intérim (catégories 3 et 8) forment une population aussi hétérogène que celle des demandeurs à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein (catégories 1 et 6).



Entre décembre 1997 et décembre 2000, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE recherchant un contrat à durée indéterminée à temps plein (classement en catégorie 1 et son extension 6 : DEFM 1 ou 6 (1)) a très fortement baissé, il est passé de 3 600 000 à 2 660 000 soit une diminution de près d'un million de personnes. L'évolution du chômage au sens du BIT a été parallèle à celle des DEFM 1. Le recul du nombre des chômeurs au sens du BIT mesuré par l'enquête Emploi de l'INSEE a commencé dès 1997 (-100 000 entre mars 1997 et mars 1998) et il s'est fortement amplifié au cours des années 1999 et 2000 (-750 000 entre mars 1998 et mars 2001).

Simultanément, le nombre des inscrits en catégorie 2 (à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps partiel : DEFM 2 ou 7) a augmenté de 40 % (+160 000) et celui des inscrits en catégorie 3 (à la recherche d'un contrat de courte durée : DEFM 3 ou 8) a plus que doublé (+165 000). En décembre 2000, plus de 800 000 personnes inscrites à l'ANPE étaient à la recherche d'un travail à temps partiel ou d'un contrat à durée déterminée, d'intérim ou saisonnier ; elles n'étaient que 500 000 trois ans auparavant. Au cours de l'année 2000, les effectifs des catégories 2 et 3 se sont stabilisés et l'ensemble des inscrits à l'ANPE a continué à régresser (graphique 1).

(1) - Pour la définition précise des catégories se reporter à l'encadré 1. Par convention, on n'a pas distingué la pratique d'une activité réduite : la catégorie 1 regroupe donc ici les demandes de catégorie 1 et 6, la catégorie 2 les 2 et 7, la catégorie 3 les 3 et 8.

(2) - Source : MES-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

(3) - Selon la statistique sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus (DMMO-EMMO).

Encadré 1

MESURE DU CHÔMAGE ET CATÉGORIES DE DEMANDEUR D'EMPLOI

La question de la mesure statistique du chômage est une question récurrente. De façon très synthétique, on peut rappeler que parmi les nombreux indicateurs de suivi de l'évolution du chômage, deux statistiques prédominent : celle des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 (DEFM), issue de la gestion des fichiers de l'ANPE, et celle du nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail, mesurée par l'Enquête Emploi de l'INSEE. Ces deux indicateurs sont complémentaires : le premier est connu mensuellement, dans un délai d'un mois, et il est disponible à tout niveau géographique. Le second, conforme aux recommandations internationales, n'est pour l'instant, mesuré qu'annuellement par l'Enquête Emploi de mars. L'indicateur du taux de chômage est construit à partir de ces deux statistiques : calé en niveau sur le chômage BIT, il est actualisé mensuellement et ventilé trimestriellement aux différents niveaux géographiques sur la base notamment des DEFM.

L'existence d'autres catégories pour enregistrer les demandeurs d'emploi répond à la diversification des situations au regard du marché du travail. En effet, les transformations du marché du travail et la possibilité offerte aux demandeurs d'emploi de rester inscrits au chômage tout en travaillant en activité dite « réduite » a multiplié les situations hybrides entre chômage et emploi. Ces situations ne doivent pas être comptées dans le chômage mais dans le sous-emploi selon la définition du BIT. La transcription du type d'emploi recherché en catégorie de demande d'emploi est particulièrement délicate pour les personnes évoluant rapidement entre chômage total, chômage avec activité réduite ou intérim récurrent, en fonction des opportunités du marché du travail. La catégorie d'inscription n'a d'ailleurs pas de signification pour la majorité des demandeurs d'emploi : seuls 20 % d'entre eux déclarent à l'enquête ANPE-DARES connaître leur catégorie d'inscription et parmi ceux-ci, plus de 80 % sont incapables de l'identifier sur la liste qui leur est présentée.

Les catégories de demandeurs d'emploi

Type de contrat recherché	Disponibilité du demandeur	
	Immédiatement disponible (a éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois)	Non immédiatement disponible (a exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois)
CDI à temps plein	Catégorie 1	Catégorie 6
CDI à temps partiel	Catégorie 2	Catégorie 7
CDD, intérim, saisonnier, vacation	Catégorie 3	Catégorie 8

Catégorie 4 : personnes non immédiatement disponibles, en stage de formation, en congé de maladie, ...

Catégorie 5 : personnes ayant un emploi et en cherchant un autre.

N. B. : Dans la présente note, la distinction entre catégorie 1 et 6, catégorie 2 et 7 ou catégorie 3 et 8 n'est pas effectuée. Trois grandes catégories sont retenues : la catégorie 1 (1+6), la catégorie 2 (2+7) et la catégorie 3 (3+8).

Cet essor du nombre des chômeurs enregistrés en catégories 2 et 3 à l'ANPE s'inscrit dans une période de forte création d'emplois concernant surtout les formes temporaires d'emploi. Entre 1997 et 1999, les embauches sur contrat à durée limitée ont considérablement augmenté : le poids des CDD et des missions d'intérim de moins de 6 mois dans l'ensemble des offres d'emploi enregistrées chaque année à l'ANPE

est passé de 51 % en 1997 à 56 % en 1999, le nombre de contrats d'intérim conclus au cours du second semestre a augmenté de près de 50 % entre 1997 et 1999 (2). S'ils ne représentent que 5 % de l'emploi salarié du secteur privé, les CDD constituent plus de 60 % des embauches du dernier trimestre 1999 (3). Ainsi, selon l'enquête Emploi de l'INSEE, entre mars 1998 et mars 2000, l'ensemble des effectifs salariés a aug-

menté de 5 %, mais l'emploi en intérim de 33 % et l'emploi sous contrat à durée déterminée de 8 %. La demande d'emploi s'est donc portée de plus en plus nettement vers les types d'emploi qui se sont le plus développés sur le marché du travail.

La croissance des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories 2 ou 3 est d'abord alimentée par les nouvelles inscriptions au chômage qui, au cours de la période 1997-2000, ont progressé à un rythme annuel moyen de + 20 % contre - 4 % pour celles enregistrées en catégorie 1. Mais elle résulte aussi,

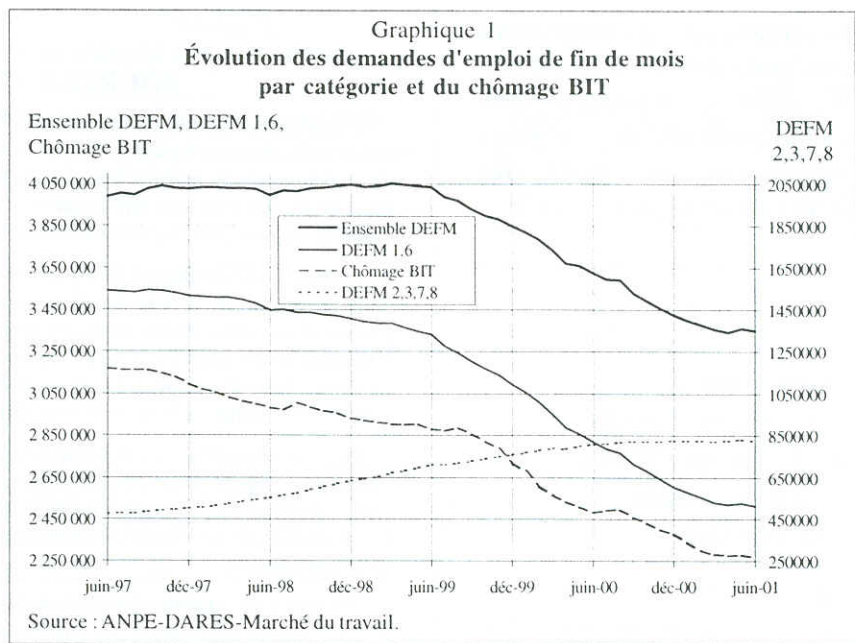


Tableau 1
Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon leur catégorie au 31/12/1999

En pourcentage

	DEFM 1+6	DEFM 2+7		DEFM 3+8		DEFM Ensemble
		Ensemble	-dt changement de catégorie	Ensemble	-dt changement de catégorie	
Répartition par sexe						
Hommes	49	15	23	51	55	44
Femmes	51	85	77	49	45	56
Répartition par âge						
Moins de 25 ans	20	7	7	22	17	18
25 à 49 ans	67	73	69	61	63	68
50 ans ou plus	13	20	24	17	20	14
Répartition par niveau scolaire						
Brevet, Cep ou rien	28	38	40	28	28	30
BEP-CAP	39	37	39	41	45	40
Baccalauréat	16	14	12	17	15	15
Universitaire	17	11	9	14	12	15
Répartition par qualification						
Manœuvre, ouvrier spécialisé	13	12	14	16	16	13
Ouvrier qualifié	16	7	10	20	24	15
Employé non qualifié	18	26	24	16	14	18
Employé qualifié	39	49	46	37	35	40
Technicien, agent maîtrise	8	4	4	8	7	8
Ingénieur ou cadre	6	2	2	3	4	6
Répartition par ancienneté						
Moins d'un an	62	48	19	54	29	60
1 à 2 ans	20	22	23	19	26	20
2 à 3 ans	9	12	19	11	19	10
3 ans ou plus	9	18	39	16	26	10
Répartition par métier recherché						
Serv. aux personnes et à la collectivité ...	16	35	36	14	13	18
Services administratifs et commerciaux ...	15	21	18	11	12	16
Hôtellerie, restauration	5	4	4	9	6	5
Distribution et vente	12	14	12	10	9	12
Agriculture et pêche	3	2	2	6	5	3
Bâtiment, travaux public, extraction	7	1	2	7	9	6
Transport et logistique	9	4	6	10	11	8
Mécanique, électricité et électronique ...	7	2	4	9	11	6
Autres	26	17	16	24	24	26
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors professionnels des arts et du spectacle.

Sources : ANPE-DARES - Statistiques du marché du travail et Fichier historique.

dans certains cas, de changements de catégorie de la demande d'emploi ; ainsi, en décembre 2000, les changements de catégorie représentent un quart des effectifs des catégories 2 et 3.

La catégorie 2 : des mères de famille plutôt peu qualifiées, des hommes âgés ou handicapés

En décembre 1999, 14 % des demandeurs d'emploi sont classés en catégorie 2 (à la recherche d'un CDI à temps partiel). Ils sont sensiblement plus âgés que les inscrits en catégorie 1 et sont d'un niveau de formation ou de qualification plus faible (tableau 1). Leur ancienneté de chômage est assez élevée : 52 % sont inscrits depuis un an ou plus contre 38 % des inscrits en catégorie 1. Ce sont principalement des femmes avec beaucoup plus souvent des enfants à charge : 67 % contre 45 % en catégorie 1. Conséquence de cette surreprésentation féminine, la catégorie 2 est constituée en majorité d'employés qui recherchent en priorité un emploi dans le secteur tertiaire (services aux personnes, services administratifs et commerciaux, distribution et vente).

Les hommes de cette catégorie sont relativement âgés, à la fois par rapport aux femmes de la même catégorie et par rapport à l'ensemble des hommes inscrits à l'ANPE : ainsi 30 % des hommes inscrits en catégorie 2 ont 50 ans ou plus contre 15 % parmi l'ensemble des demandeurs. En outre, un tiers d'entre eux sont affectés d'un handicap (4). 22 % sont au chômage depuis au moins trois ans contre 17 % des femmes de la même catégorie et 11 % de l'ensemble des hommes inscrits.

Encadré 2

SOURCES STATISTIQUES

L'analyse des profils des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 2 et 3 présentée dans cette note repose, d'une part, sur les données administratives de l'ANPE (la statistique du Marché du Travail ou le fichier historique des demandeurs d'emploi) et d'autre part, sur une enquête réalisée conjointement par l'ANPE et la DARES, en mai 2000, sur les inscrits en décembre 1999.

La statistique du marché du travail est un sous-produit de l'activité opérationnelle de gestion de la liste des demandeurs d'emploi dont l'ANPE a la charge. Chaque mois, sont extraites des bases opérationnelles des informations concernant les demandes d'emploi en cours qui permettent d'établir les statistiques sur le stock de demandeurs d'emploi en fin de mois et sur les flux d'entrées et de sorties de l'ANPE. Les données du mois M sont disponibles à la fin du mois M+1.

Le fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE recense, pour chaque demandeur, depuis juillet 1993, l'essentiel des informations relatives à ses différentes périodes d'inscription à l'ANPE. Ce fichier permet de suivre au cours du temps les caractéristiques des demandeurs d'emploi et en particulier ici leur classement par catégorie.

L'enquête de l'ANPE et de la DARES sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi vise à expliciter quels sont les éléments qui interviennent dans la gestion des catégories. Elle porte sur un échantillon de demandeurs inscrits au 31 décembre 1999 en catégorie 1, 2 ou 3 en Ile-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou dans le Nord-Pas-de-Calais. 2 500 personnes ont été interrogées en mai 2000 sur leur itinéraire professionnel et leur situation à cette date au regard de l'emploi.

Pour les demandeurs inscrits depuis longtemps à l'ANPE, en raison du fort décalage temporel entre la date de leur inscription et celle de l'interrogation, un effet « mémoire » peut introduire des biais entre des informations issues des fichiers de l'ANPE et celles tirées de l'enquête.

Les professionnels du spectacle ont été exclus du champ de l'enquête.

Les résultats de l'enquête ont été pondérés afin d'assurer une représentativité sur l'ensemble des cinq régions retenues par sexe, âge et ancienneté de chômage.

Et plus de la moitié confirme être à la recherche effective d'un travail à temps partiel

Toutes catégories de classement confondues, les demandeurs d'emploi se déclarent en majorité à la recherche d'un CDI (cf. enquête ANPE-DARES-encadré 2). Mais, en catégorie 2, 48 % des inscrits ont indiqué lors de l'enquête avoir été, dès leur inscription à l'ANPE, à la recherche d'un travail à temps partiel ; ils ne sont que 7 % dans ce cas parmi les inscrits en catégorie 1 (tableau 2). En outre, la préférence exprimée au moment de l'enquête révèle que certains demandeurs ont modifié leur choix initial en faveur d'un temps partiel (tableau 3). Au total, le solde de ces modifications contribue à renforcer la cohérence entre la catégorie d'inscription et le choix du demandeur qui parais-

sent ainsi en conformité dans une grande majorité des cas (5).

Les demandeurs de catégorie 2 sont également nombreux à avoir déjà travaillé à temps partiel. Au cours des cinq années qui ont précédé leur entrée au chômage, les personnes inscrites en catégorie 2 sont près d'une sur deux à avoir occupé le plus souvent un ou plusieurs emplois à temps partiel contre seulement une sur quatre pour les autres catégories (tableau 4). De

(4) - La qualité de travailleur handicapé est attribuée par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP).

(5) - L'importance des non déclarés sur le type d'emploi recherché lors de l'inscription, en partie du fait des problèmes de mémoire, ne permet pas de chiffrer précisément la part des demandeurs inscrits en catégorie 2 qui recherchent un emploi à temps partiel au moment de l'enquête.

Tableau 2
Type d'emploi recherché à l'inscription

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>dont :</i>									
CDI	74	74	71	71	53	74	72	61	73
CDD	6	6	6	9	14	6	8	10	6
intérim, vacation, saisonnier	1	1	2	1	6	1	1	5	1
tout type d'emploi	6	5	5	3	5	6	3	5	6
autres, ne sait pas	13	14	16	16	22	13	16	18	14
<i>dont :</i>									
temps plein	74	47	72	30	59	74	33	65	69
temps partiel	7	35	6	51	14	7	48	10	12

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 51 % des inscrits initialement en 2 et classés en 2 en décembre 1999 ont déclaré qu'ils recherchaient lors de leur inscription à l'ANPE un travail à temps partiel, 30 % un travail à temps plein (les 19 % restants n'ayant pas pu préciser sous quelle quotité de temps ils souhaitaient travailler).

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle.

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

Tableau 3
Type d'emploi recherché, en mai 2000, au moment de l'enquête
- en référence au choix lors de l'inscription cinq mois auparavant

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Toujours demandeurs d'emploi lors de l'enquête	82	88	78	89	69	82	88	73	82
<i>dont :</i>									
<i>préfèrent maintenant un tps plein ..</i>	5	6	2	6	6	5	6	4	5
<i>préfèrent maintenant un tps partiel</i>	6	12	7	14	6	6	13	7	6
<i>préfèrent maintenant un CDD,</i>									
<i>une mission d'intérim</i>	6	5	7	5	6	6	5	7	6
<i>prêts à prendre n'importe quel</i>									
<i>emploi</i>	26	16	20	14	13	26	14	16	25
<i>préfèrent attendre le « bon job »</i>	31	36	30	38	29	31	38	29	32
Ne sont plus demandeurs	18	12	22	11	31	18	12	27	18

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 88 % des inscrits initialement en 1 et classés en 2 en décembre 1999, sont encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête (en mai 2000) ; 6 % recherchaient un temps partiel lors de leur inscription mais recherchent maintenant un temps plein et inversement 12 % ont modifié leur choix en faveur d'un temps partiel ; 5 % se repositionnent sur un emploi de courte durée ; 16 % se déclarent prêts à accepter n'importe quel emploi et 36 % préfèrent attendre et trouver un emploi qui leur convient. Les 13 % restant ne se sont pas prononcés sur leur préférence lors de l'enquête.

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle.

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

Tableau 4
Type d'emploi occupé le plus souvent au cours des 5 années précédant l'inscription à l'ANPE

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Prop. de demandeurs ayant travaillé	96	92	97	94	91	96	94	94	96
Ensemble des insc. ayant déjà travail.	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>dont :</i>									
CDI	46	54	44	55	36	46	55	40	47
CDD	31	26	24	26	34	31	26	29	30
intérim, vacation, saisonnier	15	10	26	9	24	15	9	25	15
emplois aidés	7	8	4	8	4	7	8	4	7
autres	1	2	2	2	2	1	2	2	1
<i>dont :</i>									
temps plein	75	62	78	54	76	75	55	77	73
temps partiel	25	38	22	46	24	25	45	23	27

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 46 % des inscrits initialement en catégorie 1 et classés en 1 en décembre 1999 ayant travaillé avant d'être au chômage ont occupé le plus souvent un emploi sur CDI ; 75 % ont le plus souvent travaillé à temps plein.

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle.

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

plus, lorsqu'elles exercent une activité professionnelle au cours de leur période de chômage, c'est dans environ 70 % des cas, un travail à temps partiel (tableau 5).

Dans cette catégorie, les inscriptions à l'ANPE faisant suite à un contrat à durée déterminée ou à une mission d'intérim sont les moins répandues et à l'inverse, celles consécutives à un licenciement sont les plus fréquentes (tableau 6). Et, conséquence de la plus grande présence d'enfants, la reprise d'activité après une sortie du marché du travail justifie 9 % des inscriptions dans cette catégorie contre 5 % dans la catégorie 1. Ainsi, leur parcours professionnel est moins souvent marqué par l'alternance entre emploi et chômage. En revanche, près de la moitié de ces demandeurs d'emploi déclarent avoir occupé un emploi régulier avant d'avoir connu le chômage, soit un peu plus que dans les autres catégories. Mais, en même temps, ils sont relativement plus nombreux à n'avoir jamais vraiment travaillé ou à n'avoir connu que des situations de chômage (tableau 7).

Les inscrits en catégorie 2 sont parmi les plus pessimistes quant à leur avenir professionnel (tableau 8). Ils ont moins souvent que les inscrits en catégorie 1 la perspective d'une insertion, que ce soit dans un emploi stable ou à travers une succession d'emplois courts et ils envisagent plus fréquemment de ne pas retrouver un emploi avant longtemps. D'ailleurs, au moment de l'enquête, 88 % des personnes classées en catégorie 2 en décembre 1999 sont encore à la recherche d'un emploi (contre 82 % pour l'ensemble des demandeurs).

Paradoxalement, les inscrits en catégorie 2 paraissent, lors de l'enquête, beaucoup moins prêts à accepter n'importe quel emploi que ceux de catégorie 1 et ils se distinguent aussi par une moindre fréquentation des agences locales pour

l'emploi : seuls 18 % d'entre eux se rendent plusieurs fois par semaine dans leur agence locale contre 28 % pour la catégorie 1 (tableau 9). En revanche, ils se déclarent majoritairement disponibles pour bénéficier des services de l'ANPE (84 % d'entre eux, c'est à dire aussi souvent que les inscrits de catégorie 1).

Les demandeurs passés de la catégorie 1 vers la catégorie 2 : un profil très proche de celui des inscrits directement en catégorie 2

Les demandeurs d'emploi qui sont passés de la catégorie 1 vers la catégorie 2 ont des caractéristiques très proches de celles des inscrits directement en catégorie 2. Une différence toutefois : leur ancienneté d'inscription au chômage est bien plus élevée (plus de 80 % sont inscrits depuis plus d'un an et près de 40 % depuis 3 ans ou plus), la probabilité de changer de catégorie augmentant en même temps que l'ancienneté de la demande (6). Et par rapport à ceux qui sont restés en catégorie 1, les demandeurs passés de 1 en 2 ont beaucoup plus souvent indiqué lors de l'enquête souhaiter travailler à temps partiel. 35 % des demandeurs passés de catégorie 1 en catégorie 2 ont déclaré avoir recherché un temps partiel dès leur inscription et ils sont 12 % à avoir modifié par la suite leur choix initial en faveur d'un temps partiel. Cette forte propension à rechercher un emploi à temps partiel les rapproche des inscrits directement en catégorie 2. En outre, leurs secteurs d'activité sont relativement comparables : services aux personnes et à la collectivité, services administratifs et commerciaux et distribution et vente pour l'essentiel, secteurs réputés pour recourir assez largement au travail à temps partiel. Ils ont aussi en commun avec les inscrits directement en ca-

tégorie 2 d'avoir assez souvent occupé, par le passé, des emplois à temps partiel (38 %). De plus, lorsqu'ils travaillent au cours de leur période de chômage, c'est également pour les trois quarts d'entre eux à temps partiel. Globalement, leurs parcours professionnels sont très proches de ceux des demandeurs inscrits directement en catégorie 2. Ils sont toutefois un peu plus fréquemment en situation de chômage en continu après avoir occupé un travail régulier.

Toujours comme les inscrits directs, ces personnes sont relativement plus nombreuses que la moyenne des inscrits à penser ne pas retrouver d'emploi avant longtemps (10 %) et relativement moins nombreuses à penser pouvoir s'insérer rapidement dans un emploi stable (63 %). Malgré cette situation, ils ne fréquentent pas non plus très régulièrement leur agence locale pour l'emploi (moins d'une fois par mois pour un tiers d'entre eux) et ils sont moins nombreux que la moyenne à se déclarer prêts à accepter n'importe quel emploi.

Environ la moitié des passages en catégorie 2 correspond à une meilleure prise en compte de la préférence exprimée par les personnes concernées pour un emploi à temps partiel. Pour le reste, les passages en catégorie 2 semblent être dépendants soit du métier recherché (si celui-ci est souvent proposé à temps partiel), soit des emplois précédemment occupés (s'ils étaient sous ce régime de temps de travail). Ainsi, la demande d'emploi paraît s'adapt-

(6) - Toutes catégories confondues, les modifications de catégorie interviennent pour 59 % d'entre elles après la première année d'enregistrement de la demande. Leur fréquence est également plus élevée au cours des dixième et onzième mois suivant l'inscription (11 % sur ces deux mois) et au cours du premier mois d'inscription (6 % de l'ensemble), ce qui semble correspondre au passage du demandeur de l'ASSEDIC à l'agence locale pour l'emploi (ALE), où il précise sa demande.

Tableau 5
Pratique d'une activité réduite au cours de l'inscription à l'ANPE

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Proportion de demandeurs ayant exercé une activité réduite	33	33	44	29	31	33	30	37	33
Ensemble des demandeurs ayant exercé une activité réduite ...	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>dont</i>									
CDI	14	34	10	36	12	14	35	11	16
CDD	41	37	33	39	38	41	39	35	40
intérim, vacation, saisonnier	37	16	50	15	42	37	16	46	36
autres	8	13	7	10	8	8	10	8	8
<i>dont :</i>									
temps plein	63	25	62	32	62	63	31	62	59
temps partiel	37	75	38	68	38	37	69	38	41

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 42 % des inscrits initialement en 3 et classés en 3 en décembre 1999 ayant exercé une activité réduite au cours de leur période de chômage ont effectué des missions d'intérim ; 62 % ont exercé cette activité à temps plein.

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle.

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

Tableau 6
Motif d'inscription à l'ANPE

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Ensemble des motifs	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Démission	6	6	5	6	6	6	6	5	6
Licenciement	34	39	32	36	20	34	36	25	34
Fin de contrat à durée déterminée ...	29	23	30	26	34	29	26	32	29
Fin de mission d'intérim	6	3	12	2	7	6	2	9	5
Première entrée sur le marché du trav.	9	10	9	8	14	9	9	12	9
Reprise d'activité	5	5	2	10	5	5	9	4	6
Autres	11	14	10	12	14	11	12	13	11

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 34 % des inscrits initialement en 1 et classés en 1 en décembre 1999 se sont inscrits à l'ANPE après avoir été licenciés.

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle.

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

Tableau 7
Parcours professionnel

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Travail régulier puis chômage	44	49	44	46	41	44	47	42	44
Travail régulier puis alternance chômage-travail	24	18	28	20	22	24	20	25	23
Que des alternances chômage-travail	14	11	14	11	14	14	11	14	14
Travail épisodique surtout chômage	5	8	7	8	6	5	7	6	6
Jamais vraiment travaillé	11	12	5	13	15	11	13	11	11
Ne sait pas	2	2	2	2	2	2	2	2	2

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 15 % des inscrits initialement en 3 et classés en 3 en décembre 1999 ont déclaré n'avoir jamais vraiment travaillé

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle.

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

Tableau 8
Avenir professionnel

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Insertion rapide dans un emploi stable	71	63	56	63	58	71	63	57	70
Succession d'emplois de courte durée	10	6	11	8	12	10	8	11	9
Alternance emploi-chômage	3	5	6	5	7	3	5	7	4
Pas de retour à l'emploi avant longtemps	4	10	8	10	9	4	10	9	5
Autres	6	7	9	5	9	6	5	9	6
Ne sait pas	6	9	10	9	5	6	9	7	6

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 71 % des inscrits initialement en 1 et classés en 1 en décembre 1999 pensent qu'ils vont se réinsérer rapidement dans un emploi stable.

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

Tableau 9
Fréquence des visites dans une ALE

En pourcentage

	Catégorie de demandeurs d'emploi à l'ANPE					Catégorie au 31 décembre 1999			
	1 - 1*	1 - 2*	1 - 3*	2 - 2*	3 - 3*	1	2	3	Ensemble
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Plusieurs fois par semaine	28	19	15	17	16	28	18	16	26
Une fois par semaine	18	21	18	23	17	18	22	18	19
Plusieurs fois par mois	15	16	15	16	13	15	16	14	15
Une fois par mois	14	13	13	15	14	14	15	13	14
Moins souvent	16	19	23	18	24	16	18	23	17
Jamais	9	12	16	11	16	9	11	16	9

* Le premier chiffre correspond à la catégorie lors de l'inscription; le deuxième chiffre à la catégorie au 31 décembre 1999.

Lecture : 28 % des inscrits initialement en 1 et classés en 1 en décembre 1999 déclarent se rendre dans leur agence pour l'emploi plusieurs fois par semaine.

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin décembre 1999 hors intermittents du spectacle.

Source : ANPE-DARES - Enquête sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi.

ter au marché du travail ; quand les emplois offerts par les employeurs sont à temps partiel, les demandeurs acceptent d'orienter plus souvent leur recherche vers un temps partiel. Mais, cette adaptation ne doit cependant pas occulter le fait que plus de la moitié des demandeurs ayant occupé dans le passé des emplois à temps partiel et passés en catégorie 2 ont déclaré à l'enquête qu'ils auraient, à l'époque, souhaité travailler davantage.

La catégorie 3 : une forte ancienneté de chômage et une moindre disponibilité

La catégorie 3 ne compte que pour 6 % dans l'ensemble des demandeurs d'emploi. Si on exclut les professionnels des arts et du spec-

tacle qui en constituent près du tiers (encadré 3), cette catégorie, qui recense les personnes à la recherche d'un emploi à durée déterminée, n'apparaît que légèrement plus masculine que la catégorie 1. L'âge des demandeurs n'y est pas très différent en moyenne mais les âges « extrêmes » (moins de 25 ans et surtout 50 ans ou plus) y sont plus représentés. C'est la catégorie où les primo-demandeurs d'emploi sont les plus nombreux conséquence du plus grand nombre de jeunes qui la composent. Si cette catégorie ne se distingue pas nettement de la catégorie 1 par son niveau moyen de formation ou de qualification, elle comporte une proportion un peu plus forte d'ouvriers au détriment des employés et des cadres. En revanche, l'ancienneté de chômage y est nettement plus longue, moins

toutefois qu'en catégorie 2 ; presque la moitié (46 %) des demandeurs inscrits en catégorie 3 le sont depuis un an ou plus et beaucoup ont une ancienneté supérieure à trois ans.

La catégorie 3 correspond au choix exprimé explicitement par les demandeurs pour un quart des inscrits. Le type de contrat qu'ils recherchent le plus reste en effet le CDI, mais de façon moins marquée que pour les autres catégories ; 61 % recherchaient un CDI lors de leur inscription et seulement 15 % un CDD ou une mission d'intérim. Par ailleurs, au moment de l'enquête, seuls 7 % ont modifié leur choix initial en faveur d'un CDD ou d'une mission d'intérim. Leur parcours professionnel est plus marqué par l'intérim que celui des

autres catégories. Un quart des inscrits en catégorie 3 qui ont une expérience professionnelle a travaillé en intérim (contre 15 % dans la catégorie 1). L'analyse des motifs d'inscription à l'ANPE renforce ce constat : pour les demandeurs de la catégorie 3, 41 % des entrées font suite à un contrat temporaire.

La pratique des contrats courts durant leur période de chômage leur permet également de moins s'éloigner de l'emploi que les autres demandeurs : en effet, ce sont eux qui exercent le plus souvent une activité réduite au cours de leur période de chômage, notamment comme intérimaire, vacataire ou saisonnier. Leur retour à l'emploi est alors plus fréquent, mais ne semble pas être pérenne. Au moment de l'enquête, 73 % des inscrits en catégorie 3 de décembre 1999 sont encore à la recherche d'un emploi, soit nettement moins que pour les inscrits en catégorie 1 qui sont 82 % à être toujours inscrits comme demandeurs d'emploi. Mais, les inscrits en catégorie 3 envisagent leur avenir professionnel moins favorablement que ceux de catégorie 1 : ils sont moins nombreux à concevoir une insertion rapide dans un emploi stable et ils se voient à peine plus souvent dans une succession d'emplois de courte durée. Ils sont, par contre, plus nombreux à penser qu'ils ne connaîtront au mieux qu'une alternance de périodes d'emploi et de chômage, et encore plus nombreux à penser qu'ils ne retourneront pas à l'emploi avant longtemps. Comme les inscrits en catégorie 2, ils sont beaucoup moins disposés que les autres à accepter n'importe quel emploi (22 % de ceux qui sont encore inscrits lors de l'enquête envisagent cette éventualité contre 32 % des inscrits en 1).

De même, ils ont moins recours aux services de l'ANPE, déclarant un peu moins souvent être disponibles pour bénéficier de ses services et surtout s'y rendant beaucoup moins souvent.

Encadré 3

DES DEMANDEURS D'EMPLOI ATYPIQUES : LES PROFESSIONNELS DES ARTS ET DU SPECTACLE

Les professionnels des arts et du spectacle représentent 3 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1, 2 et 3 (et 6, 7, 8) à la fin du mois de décembre 1999. Ils se répartissent essentiellement en catégorie 1 (42 %) et en catégorie 3 (53 %). Ils constituent ainsi près de 30 % des effectifs de la catégorie 3. De ce fait, leurs caractéristiques influencent nettement le profil de l'ensemble de cette catégorie. Ce sont pour deux tiers des hommes, âgés pour l'essentiel de 25 à 49 ans, avec un niveau de formation et de qualification nettement plus élevé que celui de la moyenne des chômeurs. Plus de la moitié d'entre eux sont employés qualifiés et plus d'un quart techniciens. Ils ont la plus forte ancienneté de chômage : un tiers d'entre eux est inscrit à l'ANPE depuis au moins 3 ans ; en effet, l'ancienneté de chômage ne s'interrompt pas en cas de travail occasionnel ou réduit, ce qui est très fréquent pour cette population. Ils constituent aussi 20 % des personnes passées en catégorie 3. Compte tenu du caractère particulier de ces professions et du statut spécial qui leur est réservé lors de leur prise en charge par le régime d'assurance chômage, ces demandeurs d'emploi ont été écartés de l'analyse de la catégorie 3.

Une frontière ouverte entre catégorie 1 et catégorie 3

Les demandeurs d'emploi passés en catégorie 3 au bout d'un certain temps sont en majorité des hommes. Légèrement plus âgés et moins diplômés que les personnes inscrites directement en catégorie 3, ils se distinguent surtout par le fait qu'ils sont inscrits à l'ANPE depuis beaucoup plus longtemps : 71 % depuis plus d'un an et 26 % depuis plus de trois ans.

Ils sont peu nombreux à se déclarer effectivement à la recherche d'un contrat court. Le type d'emploi recherché lors de l'inscription est analogue à celui des chômeurs restés inscrits en catégorie 1 et se démarque donc nettement de celui des inscrits directs de la catégorie 3 : les personnes ayant changé de catégorie ont déclaré à 71 % rechercher un emploi en CDI (contre 53 % pour celles classées dès leur inscription en catégorie 3) et à seulement 8 % rechercher un contrat temporaire. De plus, à la date de l'enquête, ils ne sont pas plus nombreux que les autres à avoir révisé leur choix à l'inscription au profit d'un CDD ou d'une mission d'intérim.

Avant leur inscription à l'ANPE, comme les inscrits en catégorie 1,

les personnes passées en catégorie 3 ont souvent travaillé en CDI ; mais ils sont, par contre, beaucoup plus nombreux à avoir exercé un emploi comme intérimaire, vacataire ou saisonnier. Ils se rapprochent en cela des personnes directement inscrites en catégorie 3. De même, en ce qui concerne les secteurs où ils ont travaillé, avec toutefois une fréquence plus grande de l'industrie et la construction.

Les personnes passées en catégorie 3 sont plus rarement que les inscrits directs de la catégorie des nouveaux arrivants sur le marché du travail (première entrée ou reprise d'activité). En revanche, ils ont été beaucoup plus souvent licenciés ou ont vu s'achever une mission courte (intérim, vacation, emploi saisonnier). Ainsi, pour qualifier leur parcours professionnel, ils font plus souvent référence à la situation « travail régulier puis chômage » ou « travail régulier puis alternance chômage-travail » (72 %, + 9 points) et sont, à l'inverse, beaucoup moins nombreux à déclarer n'avoir jamais vraiment travaillé (5 %, -10 points). Ils sont par ailleurs nettement plus nombreux que les demandeurs inscrits directement en catégorie 3 et également que les

demandeurs de toutes les autres catégories à exercer des activités occasionnelles pendant leur recherche d'emploi (44 % dont la moitié en intérim, sur vacation ou en emploi saisonnier). Cet exercice plutôt intensif d'activités occasionnelles ou réduites explique sans doute que ces personnes sont les plus nombreuses à déclarer ne pas être disponibles pour bénéficier des services de l'ANPE (20 %) et qu'elles sont effectivement celles qui se rendent le moins souvent à l'ANPE : 23 % fréquentent l'ANPE moins d'une fois par mois et 16 % déclarent ne jamais s'y rendre.

Quand ils se projettent dans l'avenir, les demandeurs passés de la catégorie 1 à la catégorie 3 se rapprochent nettement des autres demandeurs de catégorie 3. Comme eux, ils sont relativement plus nombreux à envisager un avenir professionnel composé soit d'une succession d'emplois de courte durée, soit d'une alternance de périodes de chômage et d'emploi, soit encore, pour les plus pessimistes d'entre eux, d'une longue période de chômage. Inversement, ils sont aussi les moins nombreux à penser

pouvoir s'insérer rapidement dans un emploi stable.

Finalement, les individus passés de la catégorie 1 vers la catégorie 3 présentent un profil intermédiaire entre celui des demandeurs inscrits directement dans cette catégorie et celui des autres inscrits en catégorie 1. La part importante de ceux qui préféreraient un emploi à durée indéterminée conduit en effet à invoquer d'autres éléments que le type d'emploi recherché pour justifier les passages. Ainsi, les emplois et les professions occupés avant la dernière inscription à l'ANPE semblent être, avec l'exercice important et régulier d'activités professionnelles réduites, les principaux déterminants susceptibles d'expliquer pourquoi ces demandeurs ont vu leur classement évoluer. L'examen des professions occupées ou recherchées montre, par ailleurs, qu'elles relèvent plutôt plus de secteurs d'activité réputés pour leur usage intensif des formes flexibles d'emploi, en particulier l'intérim ou l'emploi saisonnier (le bâtiment, le tourisme et les transports, l'hôtellerie-restauration). Le passage vers la catégorie 3 d'in-

dividus initialement inscrits en catégorie 1 paraît donc plus en conformité avec les situations réellement vécues par les personnes qu'avec les préférences que ces dernières auraient explicitement formulées.

Cette analyse rejoint les conclusions établies par l'IGAS dans son rapport annuel de 1999. Par les renseignements qu'elle fournit sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi et leurs itinéraires professionnels, elle constitue un élément utile dans la réflexion qui doit se poursuivre sur l'évolution du classement de la demande d'emploi. Elle montre aussi l'impact des transformations du marché du travail et des formes d'emploi proposées sur l'orientation de l'offre de travail. Elle conforte, enfin, l'impératif d'amélioration de la qualité de l'emploi, mis en évidence aussi au niveau européen, face au développement de l'emploi précaire.

*Mathieu BÉRAUD (ANPE-DES),
Joëlle CHAZAL (DARES).*

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira, Ghislaine Payri et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [http : //www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr) PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 Euros. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.